



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 29 septembre 2016

Évolution à la direction du Parc national de La Réunion

Dans le cadre de l'évaluation régulière des établissements placés sous la tutelle du ministère de l'environnement, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a rendu en juillet 2016 un audit du parc national de La Réunion.

Ce rapport, qui reconnaît les avancées accomplies par le parc, préconise diverses mesures qui appellent une évolution du management de l'établissement, de façon à aborder une nouvelle étape de son développement.

C'est dans ce cadre que la cessation de fonction de madame Marylène Hoareau, directrice du parc, a été décidée par arrêté ministériel. Elle rejoindra prochainement les équipes placées auprès du préfet de région.

L'intérim de la direction de l'établissement sera effectué par M. Emmanuel BRAUN, directeur adjoint.

Un appel à candidature a été publié au Journal officiel permettant de procéder au recrutement du prochain directeur, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (audition des candidats présélectionnés par une commission composée de trois représentants du conseil d'administration du parc et trois représentants de l'État, qui proposera trois noms à la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, celle-ci effectuant le choix final).

L'État apporte tout son soutien au développement du parc national, à l'approfondissement de ses relations avec l'ensemble des institutions et acteurs de l'île de La Réunion et des ses partenaires extérieurs.

Le préfet rappelle le rôle de premier plan du parc national de La Réunion pour garantir la pérennité du patrimoine exceptionnel des pitons, cirques et remparts de La Réunion, inscrit sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010.

Il rappelle également que le parc est fondé à soutenir le développement d'activités économiques compatibles avec la préservation du territoire dont il a la responsabilité.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

